



Ordonnance de télécom CRTC 2018-15

Version PDF

Ottawa, le 15 janvier 2018

Groupe Maskatel LP – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Groupe Maskatel LP	AMT 71 Tarif général – Modifications aux Services de base et service régional	5 octobre 2017	15 janvier 2018

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général